



**Rapport du Maire sur la situation
Financière de la Municipalité
De Saint-Ignace-de-Loyola**



En vertu de l'article 955 du code municipal, je vous soumets la situation financière de votre municipalité.

1. États financiers au 31 décembre 2014

Prévisions	Budget Réel
REVENUS 1 781 740\$	1 986 394\$
DÉPENSES 1 781 740\$	1 769 165\$

Le surplus pour l'année 2014 après affectation au fonds de dépenses en immobilisation est de 217 229,00\$.

2. Aperçu de la situation financière pour l'année 2015

Les derniers rapports pour l'exercice en cours nous démontrent que l'année 2015 devrait se terminer avec un déficit de 160 000,00\$

3. Réalisations 2015

Au cours de l'année 2015, le conseil a réalisé :

- Installation de jeux d'eau;
- Fondation et asphalte d'une partie du Rang Saint-Isidore;
- Réhabilitation du réseau d'égout et asphalte d'une partie de la rue Casaubon;

4. Prévisions pour l'année 2016

Au cours de cette année, le conseil envisage d'investir dans les dossiers suivants :

- Continuer les travaux afin de régler les problèmes d'écoulement d'eau de surface ;
- Rénovation du chalet des Loisirs ;
- Amélioration de l'égouttement et asphalte du Rang Saint-Joseph ;

5. Le traitement des élu(e)s municipaux

Une rémunération de 10 965,24\$ et une allocation de dépense de 5 482,62\$ est accordée au maire et une rémunération de 3 655,08\$ et une allocation de dépense de 1 820,75\$ est accordée à chacun des conseillers. Le maire reçoit un jeton de présence de 225,00\$ et les conseillers reçoivent un jeton de présence de 75,00\$ par présence à une réunion régulière. Le Maire-suppléant reçoit une prime de 25,00\$ par présence à une réunion régulière. Le Maire reçoit une rémunération de 6 394,34\$ et une allocation de dépenses de 3 197,17\$ de la M.R.C. de d'Autray.

Comme toujours, la municipalité fera tout en son pouvoir pour offrir les meilleurs services aux citoyennes et aux citoyens au meilleur coût possible.

Je dépose ce rapport devant le Conseil ce troisième jour de novembre deux mille quinze.

Jean-Luc Barthe, Maire

L'adoption du budget pour l'année 2016 se fera mardi, le 15 décembre 2015 à 20:00 heures.

Première séance régulière en 2016 : Mardi 12 janvier 2016 à 20 :00 heures

En vertu de l'article 955 du code municipal, voici la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000,00\$ conclus au cours de cette période avec un même contractant comportant une dépense totale qui dépasse 25 000.00\$

Routek Construction Inc. 346 712.17\$ Réhabilitation et asphalte partie St-Isidore

Jean-Luc Barthe, Maire